



**CONGRÈS
ET EXPOSITIONS
DE BORDEAUX**

L'événement, notre métier

VINITECH SIFEL 2020

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
DES BADGES ÉLECTRONIQUES**

Version 1 – 08/06/2020

Les conditions générales de ventes ci-après s'appliquent à la vente à l'unité pour les commandes effectuées par internet mais également les achats de titres d'accès effectués sur place à l'entrée du salon. Congrès et Expositions de Bordeaux SAS en collaboration avec la société Leni est en charge, des ventes internet ainsi que sur place à l'entrée du salon et de la gestion des données correspondantes.

Préalablement à toute transaction, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales de vente lorsque l'achat est effectué sur Internet et les accepte sans réserve dès lors qu'il coche la case indiquant « J'accepte les conditions générales de vente ». De plus, le client reconnaît par cette action avoir la capacité juridique ou qu'il dispose de l'autorisation de la personne habilitée pour la validation de cet engagement.

Congrès et Expositions de Bordeaux attire l'attention du cyber acheteur sur l'importance de la prise de connaissance intégrale de ces conditions générales de vente.

Les titres d'accès proposés à la vente sont strictement personnels. Ils sont vendus dans la limite des disponibilités et valables du 1 au 3 décembre 2020.

1- LES TARIFS

Les tarifs indiqués lors de votre commande sont en euro et toutes taxes comprises. Tous les achats sont payables en euros.

Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois ces modifications seront sans effet sur les achats ayant été préalablement réalisés.

Pour Vinitech-Sifel 2020 : le tarif d'entrée est fixé à 25 €TTC pour les ventes sur place pendant la manifestation, et 15 €TTC pour les ventes sur Internet. Certaines offres exceptionnelles ou gratuites peuvent n'être accessibles que sur une durée limitée et/ou sur certains canaux de vente et/ou uniquement sur place.

Les catégories mentionnées ci-dessous bénéficient de la gratuité :

- Membres de Congrès et Expositions de Bordeaux sur présentation de leur carte 2020 et détenteur de la carte UFI (Union des Foires Internationales) aux opérateurs en charge de l'édition des badges à l'entrée du salon.
- Visiteurs Etrangers ; Un justificatif sera automatiquement demandé par les hôtes en charge de l'édition des badges à l'entrée du salon (passeport ou carte d'identité délivré à l'étranger)
- Visiteurs en possession d'une carte d'invitation avec code personnel donnant accès à la gratuité
- Visiteurs ayant reçu un e-mailing avec un code d'inscription donnant accès à la gratuité
- Visiteurs ayant reçu une e-invitation
- Les groupes scolaires sur demande préalable auprès de l'organisateur

- ❑ Les journalistes détenteurs d'une carte de presse, sur validation du service Presse de Congrès et Expositions de Bordeaux

2- PAIEMENT

Pour les commandes en ligne, seul le paiement par carte bancaire est autorisé. La liste des types de cartes bancaires acceptées est énoncée sur le site.

Tout paiement par carte bancaire est débité dès la validation finale de la commande.

Pour les achats de badge à l'entrée du salon, Congrès et Expositions de Bordeaux propose 3 modes de paiement : Carte bancaire (Amex non acceptée), chèque bancaire ou postal (français) et espèce.

Tout mode de paiement non prévu aux présentes conditions générales de vente sera refusé par CEB.

3- SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

Le site Internet fait l'objet d'un système de sécurisation.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre l'exécution du contrat. Elles pourront également être utilisées à des fins commerciales pour des opérations ultérieures par le service marketing direct de Congrès et Expositions de Bordeaux (dataprotection@bordeaux-expo.com) pendant une durée de six ans, à compter de la date de recueil des informations. Le destinataire des données est Congrès et Expositions de Bordeaux SAS. Conformément à loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à CEB SAS, Délégué à la protection des données, rue Jean Samazeuilh, CS 20088 – 33070 Bordeaux Cedex ou dpo@bordeaux-expo.com. En cas de réclamation à laquelle Congrès et Expositions de Bordeaux n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en charge du respect des obligations en matière de données personnelles.

CONFIRMATION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

La commande de badge sur internet n'est définitivement garantie qu'à réception du mail de confirmation contenant le lien pour imprimer le badge. Les systèmes d'enregistrement automatique de la Société Leni sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Toute commande confirmée par le client en cliquant sur le bouton « valider » vaut engagement de réservation définitif et irrévocable du client.

Absence de droit de rétractation : « **Conformément à l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les billets des foires et salons (assimilés loisirs) ne font pas l'objet d'un droit de rétractation** ».

5- ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Aucun badge ne sera remboursé sauf en cas d'annulation par l'organisateur de la manifestation. Dans ce cas, seul l'acheteur pourra être remboursé par crédit sur son compte bancaire du montant indiqué sur le reçu et sur sa demande écrite à CEB SAS, rue Jean Samazeuilh, CS 20088 – 33070 Bordeaux Cedex.

6- CONDITIONS SPECIFIQUES DU BADGE ELECTRONIQUE

6.1- OBTENTION DES BADGES

Après encaissement total de la commande, le client reçoit une confirmation de commande à l'adresse e-mail indiquée dans le dossier. Un lien électronique lui permettra d'imprimer son badge.

Ce badge électronique ne doit pas être acheté à un inconnu, vous n'auriez aucune garantie de sa validité.

6.2- CONDITIONS D'UTILISATION

- Pour être valable, le badge électronique doit être imprimé sur une imprimante jet d'encre ou laser, dans sa totalité en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto verso et sans modification de la taille d'impression. A chaque place achetée correspond un billet. **Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable...) n'est accepté. Tout billet électronique partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté et sera considéré comme non valable.**

- Chaque badge électronique est muni d'un code barre unique. Ce badge permet l'accès d'une seule personne, 1 fois par jour au salon Vinitech-Sifel entre le 1 et 3 décembre 2020. Il est scanné à l'entrée du salon et seule la première personne à présenter le badge sera admise. Toutes les autres copies du même badge électronique seront refusées. Conservez précieusement votre badge électronique, aucune contestation ne pourra être formulée sur une reproduction illégale même faite à votre insu.

6.3- A NOTER

L'organisateur n'est pas obligé de vérifier l'identité de la personne présentant le badge au contrôle, ni l'authenticité du badge. Pour cette raison, si le détenteur du badge se voit refuser l'accès à la manifestation, il ne pourra prétendre à aucun droit de remboursement du prix acquitté.

La vente illicite de titres d'accès à une manifestation commerciale est passible des sanctions codifiées à l'article 313-6-2 du Code pénal : 15 000 € d'amende et 30 000 € en cas de récidive.

Pour toute réclamation en cas de problème rencontré par l'acheteur lors du processus d'achat (de la commande à l'impression) il appartiendra à celui-ci d'apporter la preuve de son acte d'achat. Congrès et Expositions de Bordeaux se réserve le droit de donner ou non une suite à la demande exprimée. CEB décline également toute responsabilité en cas de négligence de l'acheteur, en cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse du badge.

7- ACCES AU PARKING

L'accès au parking du Parc des Expositions est libre et gratuit.

Les dispositions du Code de la Route s'appliquent au parking. Le conducteur conduit et circule sous sa seule et entière responsabilité, à ses risques et périls. Les conducteurs des véhicules impliqués sont responsables des dommages causés par leurs véhicules aux installations du parking. Ils sont seuls responsables des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. La circulation et la manœuvre des véhicules doivent être effectuées à vitesse modérée.

Les usagers sont tenus de respecter le sens des flèches de circulation et les règles résultant de l'implantation des panneaux.

Néanmoins, une forte affluence peut contraindre les agents affectés à la gestion des flux de circulation à donner aux conducteurs des consignes contraires à cette signalisation. Dans cette hypothèse, il leur appartient de faire preuve de vigilance et de s'assurer que leurs manœuvres sont sans danger pour les autres usagers.

8- DROIT APPLICABLE - LITIGE

Les ventes de badges visées aux présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, le tribunal de commerce de Bordeaux est seul compétent.